

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION

DES CONCOURS
N° 15.008 /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le

03 FEV 2015

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct de recrutement sur mesures nouvelles de **(115) Professeurs des collèges d'enseignement technique** pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS) dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes à pourvoir se répartit par filière et par spécialité ainsi qu'il suit :

Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 115 places

Professeurs de collèges d'enseignement technique et professionnel

Niveau de recrutement : DUT/DTS ou BTS

N° Ordre	Filières	Spécialités	Nombre de postes à pourvoir
1	Génie mécanique	Construction mécanique	09
2		Fabrication mécanique	08
3		Mécanique générale	04
4	Génie électrique	Electronique	12
5		Electrotechnique	12
6	Maintenance	Maintenance industrielle	08
7		Froid et climatisation	06
8	Génie civil	Bâtiment /construction	14
9		Topographie	08
10	Agronomie	Zootechne	06
11		Agronomie	07

	Informatiques et télécommunications	Intomatique	06
13		Télécommunications	05
14	Comptabilité - gestion	Comptabilité - gestion	07
15	Technique de vente et de commerce	Technique de vente et de commerce	03
		Total	115

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

1- Enseignement secondaire technique et professionnel

Sont autorisés à prendre part à ce concours, les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

Emploi	Spécialités	Niveau de recrutement
		DUT/DTS ou BTS
Professeurs de collèges d'enseignement technique	Construction mécanique	DUT/DTS, BTS en génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Fabrication mécanique	DUT/DTS, BTS en génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Mécanique générale	DUT/DTS, BTS en Mécanique générale ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Electronique	DUT/DTS ou BTS en génie électrique option électronique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Electrotechnique	DUT/DTS ou BTS en génie électrique option électrotechnique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Maintenance industrielle	DUT/DTS ou BTS en génie industriel et maintenance ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Froid et climatisation	DUT/DTS ou BTS en génie industriel et maintenance ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Génie-civil/Bâtiment /construction	DUT/DTS, BTS en Génie civil / bâtiment et travaux publics /construction ou de tout autre diplôme reconnu équivalent

Génie-civil / Topographie	DUT/DTS ou BTS en génie civil option topographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
Zootéchnie	DUT/DTS ou BTS en production animale ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
Agronomie	DUT/DTS ou BTS en agriculture ou de tout autre diplôme reconnu équivalent DUT/DTS ou BTS spécialisé en machinisme/mécanisation agricole ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
Informatique	DUT/DTS ou BTS Réseaux Informatiques et Télécommunications (RIT), DUT/DTS ou BTS analyste programmeur, DUT/DTS ou BTS informatique de gestion ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
Télécommunications	DUT/DTS, BTS en télécommunications, réseaux informatiques et télécommunications ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
Comptabilité - gestion	DUT/DTS, BTS en gestion, en finance ou en comptabilité ou tout autre diplôme reconnu équivalent
Technique de vente et de commercialisation	DUT/DTS, BTS en Technique de vente et de commercialisation ou tout autre diplôme reconnu équivalent

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : **du 04 au 14 février 2015** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

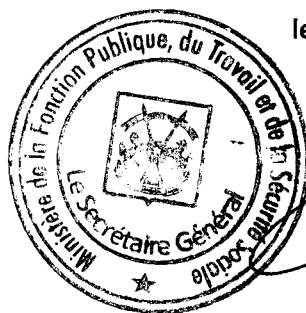
Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double les photocopies légalisées de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis seront engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général




Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National